

FILIERES METIERS 2023-2026

CAHIER DES CHARGES

Enjeux

- Encourager la découverte des métiers
- Venir en appui pour construire progressivement le choix d'orientation des collégiens
- Contribuer à développer le potentiel des compétences de chaque collégien
- Proposer une meilleure connaissance de la culture de l'entreprise

Objectifs pédagogiques :

- Renforcer la préparation du choix d'orientation des collégiens
- Permettre aux élèves d'acquérir une meilleure connaissance du secteur d'activité choisi (pratiques, environnement) en multipliant les activités adéquates autour de ses métiers
- Révéler par l'exemple les capacités, les habilités, les éventuelles vocations des élèves pour un métier
- Organiser des rencontres avec des professionnels du secteur (dans l'établissement ou à l'extérieur)
- Planifier des travaux théoriques et pratiques adaptés à la découverte du métier.
- Mettre en place des outils qui permettent la valorisation de certains acquis (confiance en soi, posture, savoirs, savoir-être, savoir-faire)

Qui peut déposer un projet ?

Tout(e) principal(e) d'un collège public ou privé de la CeA peut déposer un projet en concertation avec son équipe.

Durée du projet

Appel à projets portant **sur 3 années scolaires** (septembre 2023 à juin 2026)

La composition du groupe d'élèves est laissée à la discrétion de l'établissement.

Plusieurs modalités sont possibles :

Le projet peut être mené :

- Avec un même groupe d'élèves du cycle 4 sur la durée des trois ans
- Un nouveau groupe d'élèves du cycle 4 chaque année
- Le groupe peut être formé avec des élèves multi-niveaux ou non.
- Avec des élèves volontaires ou sur sélection

Les dossiers seront instruits au regard des éléments suivants :

- Motivation du choix de la filière par l'établissement (**tous les secteurs d'activités sont éligibles**)
- Présentation du projet pédagogique détaillé : objectifs à atteindre à l'issue de chaque année scolaire, calendrier de réalisation, livrables (expositions, ateliers, productions d'objets, etc...)
- Association de l'ensemble de la communauté éducative
- Désignation d'un référent pour assurer le suivi et la coordination du projet
- Liste des partenaires mobilisés (partenariats déjà engagés ou à construire)
- Implication des élèves en tant que promoteurs et acteurs du projet, à toutes les étapes de réalisation
- Clarté, pertinence et faisabilité de la mise en œuvre opérationnelle du projet
- Présentation des modalités de restitution du projet réalisé lors de la demi-journée de restitution annuelle à l'Hôtel de la CeA (vidéos, diaporamas, exemples de réalisations...)

Modalités de mise en œuvre du projet

✓ Calendrier :

5 janvier 2023 : Lancement de l'appel à projets

29 mars 2023 : Date limite de dépôt des dossiers de candidatures

Avril 2023 : Instruction des dossiers

Mai 2023 : Commission de sélection des dossiers

Juin 2023 : **Information** aux établissements des projets retenus et du montant maximum des subventions attribuées par la CeA.

Mai 2024 : Demi-journée de restitution des projets soutenus à l'Hôtel de la CeA en présence des acteurs des projets (collégiens, équipes éducatives, parents...).

✓ Accompagnement par la CeA

Une enveloppe globale pour l'appel à projets à répartir entre les projets retenus - Plafond de subvention de 10 000 €/an, par collège et par projet.

- Nature des dépenses prises en charge :
 - Achat de matériel en lien avec le projet, services, transports...
- Modalité de versement :
 - Une convention d'objectifs triennale sera signée avec les collèges retenus
 - La subvention sera versée selon les modalités figurant dans une convention financière annuelle
- Un Webinaire sera proposé fin février 2023 pour toute question autour du dispositif et du montage de projet
- Promotion et information des projets dans le cadre des Comités Locaux Ecole-Entreprise (CLEE)

✓ Communication et logistique

Dans le cadre du partenariat avec la CeA les porteurs de projet s'engagent à :

- Apposer le logo de la CeA pour toute communication (dépliants, affichettes, vidéos, site Internet, signalétique, newsletter, plaquette...).

- Citer l'implication de la CeA lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique)
- Communiquer au service Jeunesse de la CeA tout support permettant d'illustrer la réalisation du projet (vidéos, photos, témoignages...).

✓ **Suivi et Bilan des projets**

Durant l'année, un ou plusieurs points d'étape seront organisés.

A l'issue de chaque année scolaire, l'établissement devra renseigner le formulaire de bilan qui comportera les données suivantes:

- Nombre d'élèves participants
- Mesure de la réalisation des objectifs
- Nature des partenariats mobilisés
- Consommation des crédits alloués à l'action et justificatifs de dépenses

En effet, l'étude des bilans contribue à évaluer les politiques éducatives, culturelles et citoyennes menées par la CeA en faveur des collégiens et à améliorer les actions proposées et les modalités de financement.

✓ **Valorisation des projets**

Les projets retenus seront présentés lors d'une demi-journée conviviale au sein de l'Hôtel de la CeA en présence des acteurs des projets. Le porteur de projet s'engage à être présent à cette demi-journée et à participer activement à sa préparation.

Pour valoriser les projets des collégiens, faciliter les échanges d'informations entre partenaires, mais aussi bénéficier de conseils sur la réalisation du projet, les porteurs de projets pourront se tourner vers le service jeunesse de la CeA.

Comment candidater ?

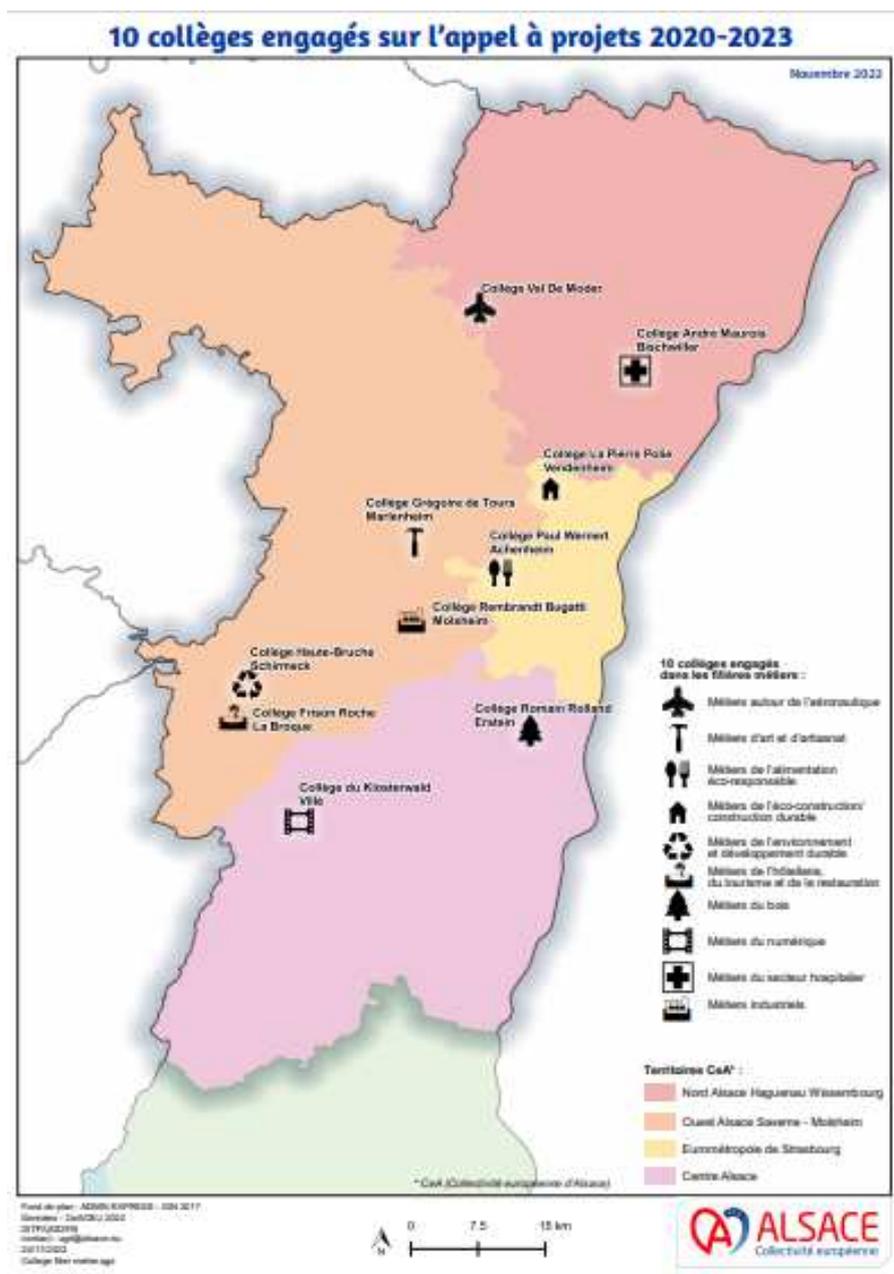
✓ **Contact CeA :**

Jean HOLTZMANN, service jeunesse,
03 69 20 74 82, jean.holtzmann@alsace.eu

| Liste des pièces à fournir | |
|-----------------------------------|---|
| Pour tous les porteurs : | <input type="checkbox"/> Le dossier de candidature du projet dûment complété, daté et signé <input type="checkbox"/> Devis pour les postes de dépense les plus significatifs <input type="checkbox"/> Tout document permettant une meilleure appréhension du projet <input type="checkbox"/> Les éventuels supports de communication du projet |
| | <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire |

Les dossiers complets doivent être envoyés au plus tard le 29 mars 2023 :

en format électronique à l'adresse suivante : colleges@alsace.eu



Si votre choix s'oriente vers un projet autour du secteur du Médico-social la CeA vous propose:

- De vous fournir la liste des structures médico-sociales de votre territoire (sites de la CeA accueillant du public, EHPAD, établissements enfance, personnes âgées, personnes handicapées, structure de garde petite enfance)

- De présenter ses métiers :
 - Des professionnels de la CeA partageront leur expérience et leur métier avec les collégiens :
Educateur spécialisé – Infirmière – Médecin – Sage-femme – Assistant social – Puéricultrice – Cadre de santé – Psychologue – Secrétaire médico-sociale – animateur – Educateur de jeunes enfants

 - Des supports de communication tels que des podcasts seront mis à disposition (témoignages de professionnels)